

Département de l'Oise
COMMUNE de MORLINCOURT
27 place de la Mairie
60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 28/02/2019
Reçu en préfecture le 28/02/2019
Affiché le 
ID : 060-216004267-20190225-2019_001-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT
LUNDI 25 FEVRIER 2019

Date de convocation : 18/02/2019

2019 - 001

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 8

votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de février à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE, V. LEROY

Absents excusés : M. DEGAUCHY, F. LOIFERT

Absents non excusés : /

Procurations : M. DEGAUCHY donne procuration à P. LEFEBVRE

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°1 : CHANGEMENT D'ADRESSE DU SYNDICAT DES EAUX DE L'EST NOYONNAIS

Vu l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.5211-20 du même Code,

Suite à la délibération du SEEN 02/2019 du 1^{er} février 2019, la décision du changement d'adresse du siège du SEEN a été validé.

Désormais, l'adresse du SEEN sera :

Place de la Mairie – 60400 PONTOISE-LES-NOYON

Cette décision est notifiée à chaque commune membre qui dispose d'un délai de consultation de trois mois pour se prononcer, à défaut, la décision sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le changement d'adresse proposé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 25 février 2019.

Le Maire


Daniel CHARLET
